



Fin période d'essai pendant un Changement de Statut

Par **Afrik94**, le **20/04/2012** à **09:58**

Bonjour à tous,

Après mon Master, j'ai demandé une APS et j'ai pu trouver une entreprise pour un CDS.

7 jours après que j'ai déposé mon dossier à la préfecture, mon entreprise a mis un terme à la période d'essai. J'ai immédiatement informé la préfecture car mon APS est valable jusqu'au 23 Août 2012.

J'ai pu retrouver un nouveau poste, et je suis retourné à la préfecture qui m'informe que je ne peux pas déposer un autre dossier tant que je n'ai pas une réponse de la DIRRECTE (donc ils n'ont pas tenu compte de l'information que j'ai donnée).

Or peu importe la réponse de la DIRRECTE, je ne pourrais pas changer de statut avec ce dossier.

Quelqu'un a-t-il connu ce type de situation? Comment cela s'est-il réglé?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses